



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

En exercice : 11

Présent(s) : 7

Absent(s) représenté(s) : 2

Absent(s) non représenté(s) : 2

Ne prennent pas part au vote :

Votants : 9

Date de convocation : 29 juin 2026

Date d'affichage de la convocation : 29 juin 2026

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 6 juillet 2026

Délibération n° DE-060726-004

ATTRIBUTION D'UN SECOURS

Le 6 juillet 2026 à 18 heures, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Martine MERCIER, Vice-présidente du CCAS,

Présent(s) : BEDU Gilles. CASSIN Marie-France. DEDUIT James. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MORISSET Marie-Claude. TORVIC-LECLERC Hans.

Absent(s) ayant donné un pouvoir : BAUDOUIN Marie-Christine à MERCIER Martine. RAMAIN Catherine à MORISSET Marie-Claude.

Absent(s) non représenté(s) : GASPAR Sophie. LUROT Claire.

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : Patricia LEUILLER.

Accusé de réception en préfecture
018-261800478-20260706-DE-060726-004-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Rapporteur : Martine MERCIER

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le règlement des aides sociales facultatives du CCAS adopté par délibération N° DE-110424-005 le 11 avril 2024,

Vu la demande du Travailleur Social du Département du Cher,

Considérant la situation de Madame X,

Le rapport de Martine MERCIER, Vice-présidente, entendu,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'approuver l'attribution d'un secours exceptionnel de 200€ pour le règlement partiel d'une facture d'énergie, auprès d'EDF.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire

Patricia LEUILLER

La Vice-présidente du CCAS

Martine MERCIER

Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 10 juillet 2026 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :

<https://www.saintgermaindupuy.fr>

Accusé de réception en préfecture
018-261800478-20260706-DE-060726-004-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2026